
Forum de lancement du SCoT

*12 octobre 2017
Grand amphithéâtre de l'UTT*



14h30 **Ouverture par Jean-Pierre ABEL, Président**

15h **LE SCoT : DE L'OUTIL AU PROJET**

- Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?
- Un SCoT, pour quoi faire ?
- Sans SCoT, qu'est-ce qu'il se passe ?
- Les enjeux d'un SCoT structurant

15h30 **LE SCoT : METHODOLOGIE ET CALENDRIER**

- Quelle procédure et quel délai ?
- Comment conduire la démarche SCoT ?
- Quelles modalités de concertation ?

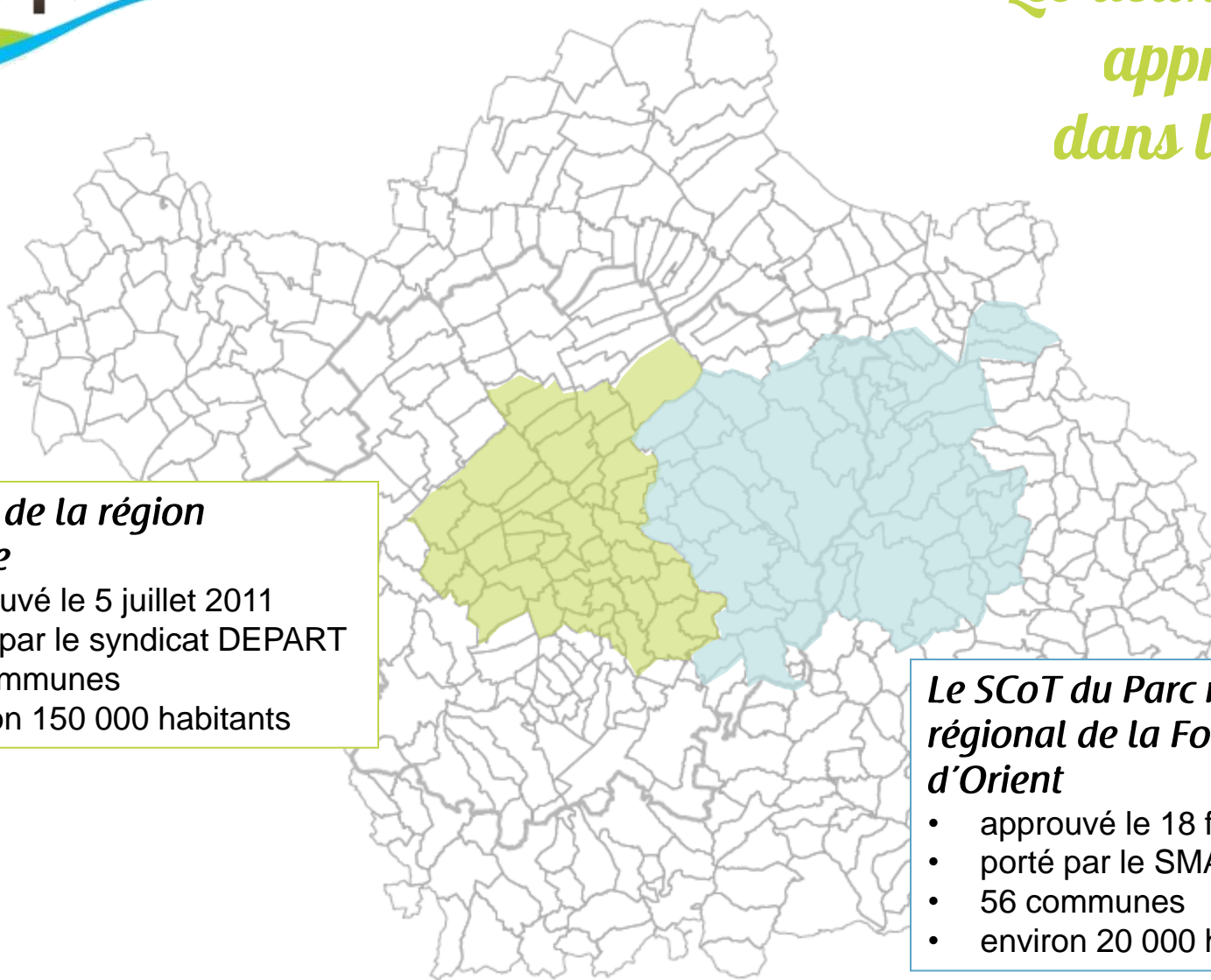
16h **Pause**

16h15 **LE SCoT : PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE**

- Etat de la planification dans les territoires
- Les identités territoriales composant le SCoT

17h **Clôture**

Les deux SCoT approuvés dans l'Aube



Le SCoT de la région troyenne

- approuvé le 5 juillet 2011
- porté par le syndicat DEPART
- 42 communes
- environ 150 000 habitants

Le SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

- approuvé le 18 février 2014
- porté par le SMAG PNRFO
- 56 communes
- environ 20 000 habitants

*Une démarche de
collaboration engagée
depuis de nombreuses
années*

Des rapprochements entre les deux syndicats mixtes initiés dans les années 2000 dans la perspective de révision des deux schémas directeurs existants

Des études préalables menées en commun dès 2006

Des échanges entre les territoires pendant l'élaboration des deux SCoT

*La mise en place
d'un Inter SCoT*

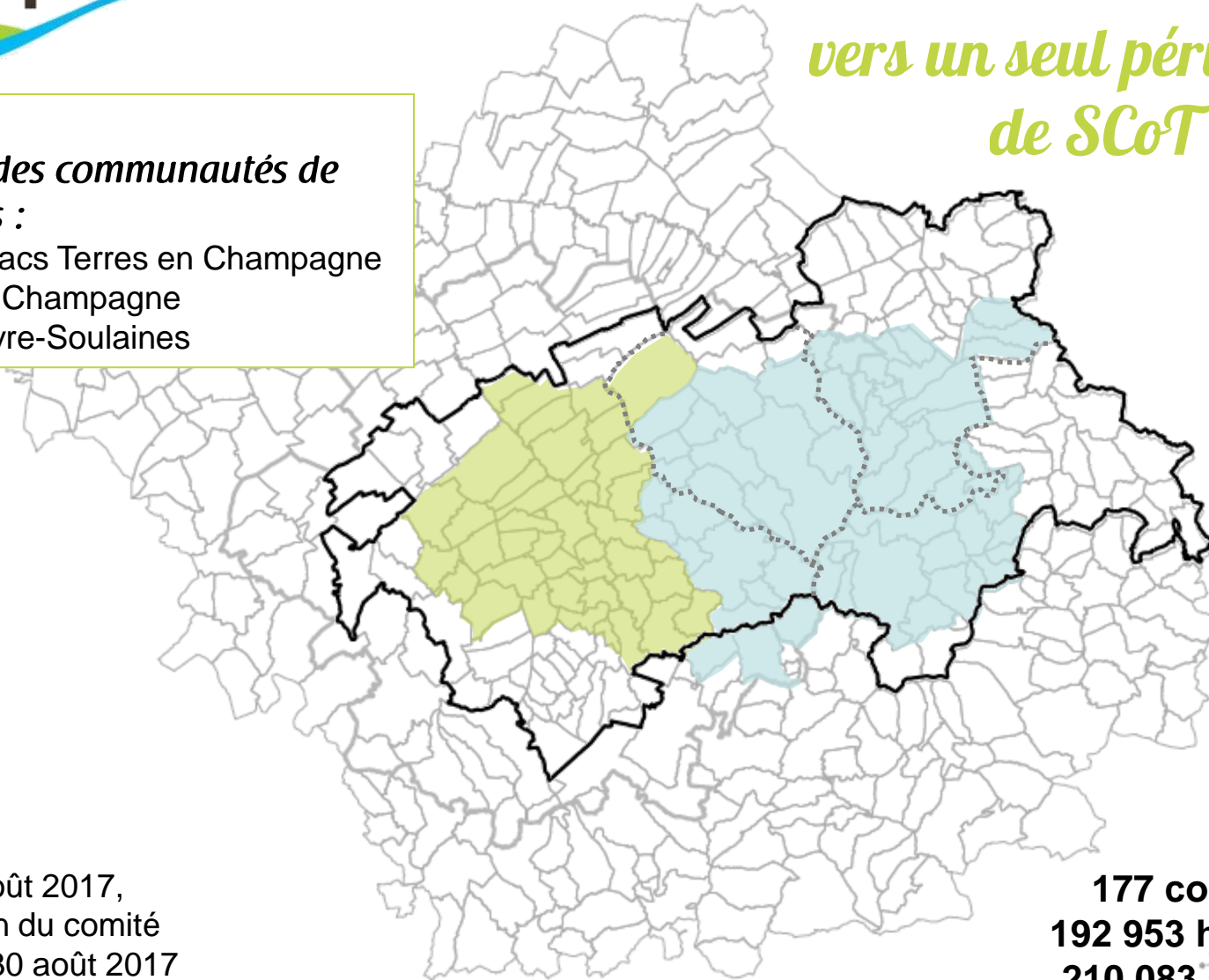
Une démarche Inter SCoT initiée après l'approbation des deux SCoT, pour poursuivre le dialogue

Une **Charte Inter SCoT** en 2015 pour s'engager sur des réflexions communes, le partage d'outils de de méthodes.

Une évolution vers un seul périmètre de SCoT élargi

Phase 1 Adhésion des communautés de communes :

- Forêts Lacs Terres en Champagne
- Lacs de Champagne
- Vendeuvre-Soulaines

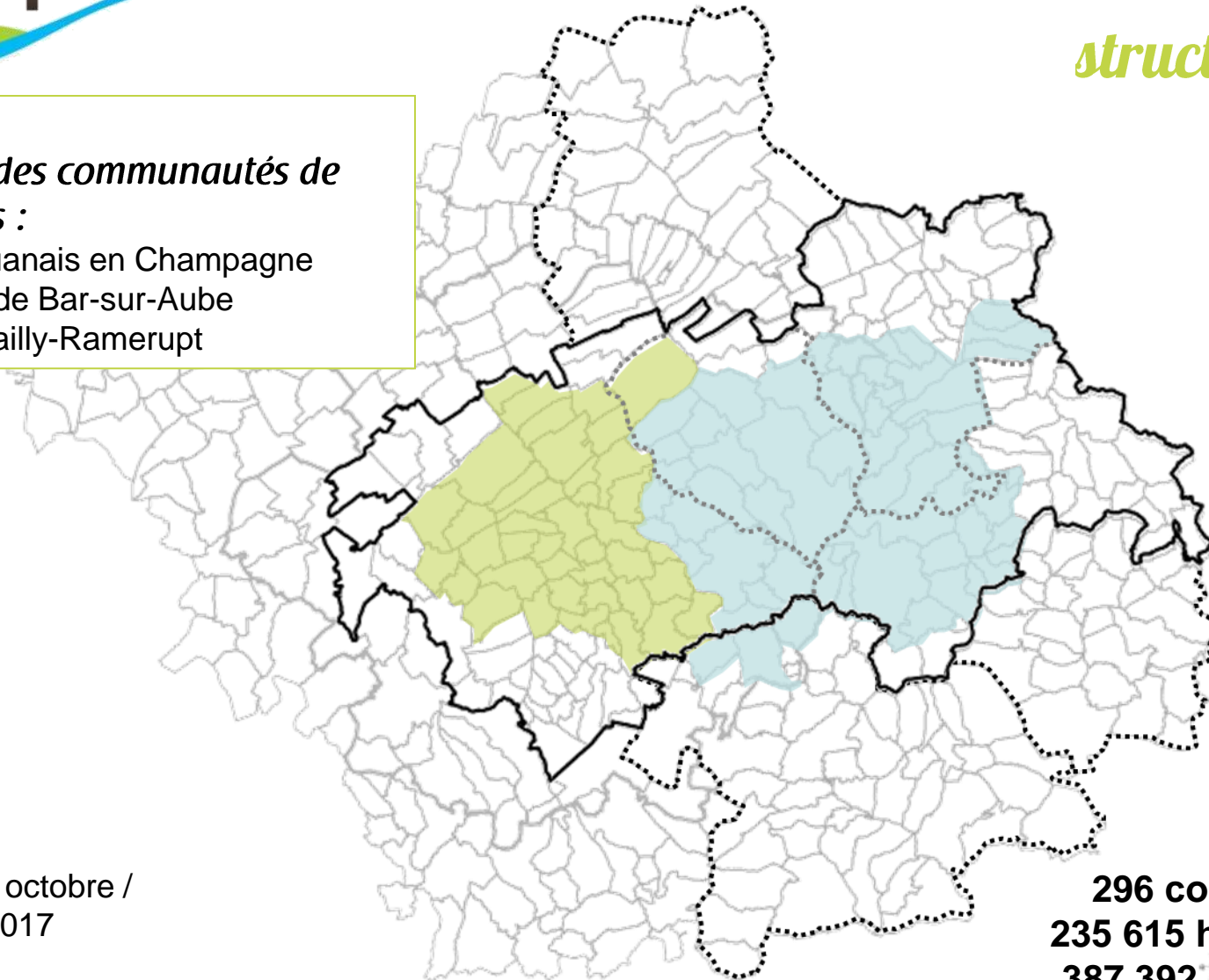


AP du 23 août 2017,
réinstallation du comité
syndical le 30 août 2017

177 communes
192 953 habitants
210 083 hectares

Phase 2
**Adhésion des communautés de
communes :**

- Barséquanais en Champagne
- Région de Bar-sur-Aube
- Arcis-Mailly-Ramerupt



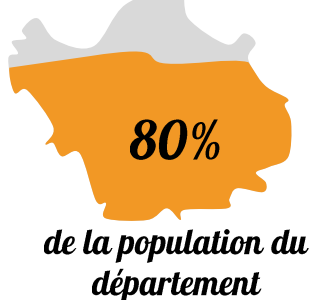
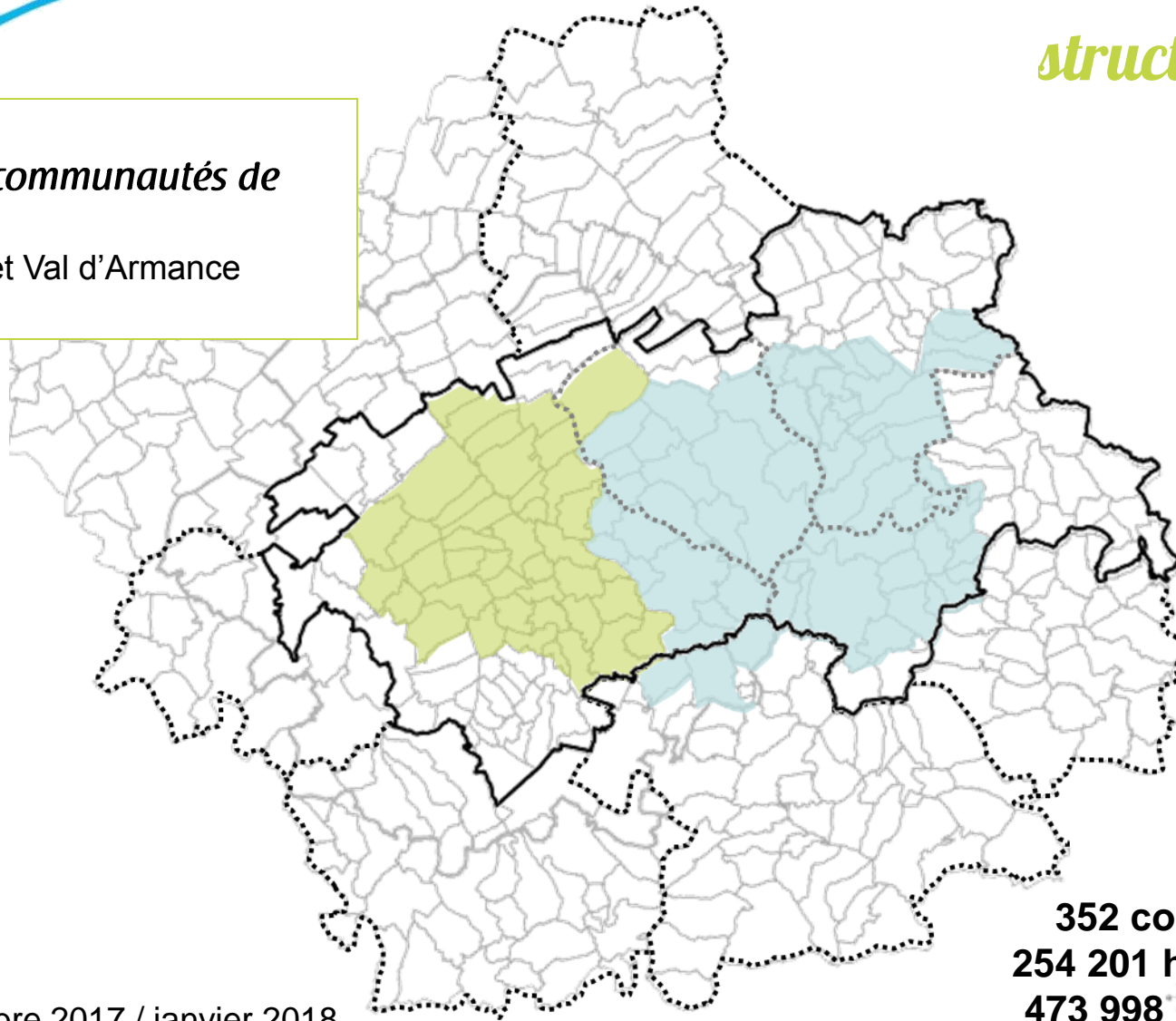
Calendrier : octobre /
novembre 2017

296 communes
235 615 habitants
387 392 hectares

Phase 3

Adhésion des communautés de communes :

- Chaourçois et Val d'Armance
- Pays d'Othe



352 communes
254 201 habitants
473 998 hectares

Calendrier : décembre 2017 / janvier 2018

La révision du SCoT : Construire ensemble le SCoT des Territoires de l'Aube

Pour faire le lien entre les
différentes politiques
territoriales

Pour préparer
l'avenir

Pour se fixer des règles
du jeu en commun

**Pourquoi se doter
d'un SCoT ?**

Pour maîtriser les
décisions d'aménagement
du territoire

Pour apporter des outils
aux communes

Les missions

- **Réaliser toute activité d'études, d'ingénierie, d'animation** et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion d'un SCoT
- **Produire des avis et des conseils** en aménagement, urbanisme et développement durable
- **Développer des réflexions** et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires

Les élus au cœur du processus

Mobilisation et participation active tout au long de la démarche

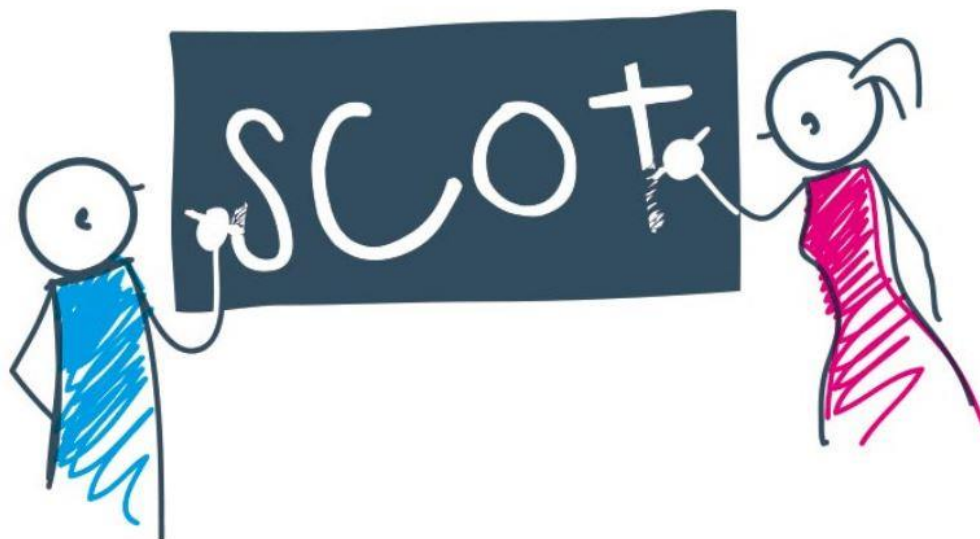
Une équipe technique

3 urbanistes

un appui administratif (secrétariat et comptabilité)

un service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour les compétences statistiques et SIG

1. Le SCoT, de l'outil au projet



*Le SCoT est un document
d'urbanisme et de
planification stratégique*

Il fixe les **grandes orientations** d'aménagement et de développement durables à l'échelle d'un large territoire, d'un **bassin de vie**.

« **Schéma** » pour organisation, planification, aménagement du territoire...

« **Cohérence territoriale** » pour harmonie, équilibre, cohésion et solidarité...

*Le SCoT est une vision du
territoire à l'horizon des 10 /
15 prochaines années*

Il se base sur un scénario de développement pour déterminer les **grands équilibres** entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

*Le territoire
aménagé
et urbanisé*

*Le territoire
protégé
et préservé*

*Le SCoT veille à la cohérence
des politiques sectorielles*

C'est un **outil d'harmonisation** des politiques publiques : habitat et logement, transports et déplacements, développement économique et commercial, préservation de l'environnement...

*Le SCoT est un cadre de
référence*

Il **guide** les différentes politiques d'aménagement élaborées au niveau des communes et des intercommunalités dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi), des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou encore des Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Le SCoT s'apparente à un **schéma d'intentions**, il ne comporte pas de carte de Destination Générale des Sols (DGS) comme les anciens schémas directeurs.

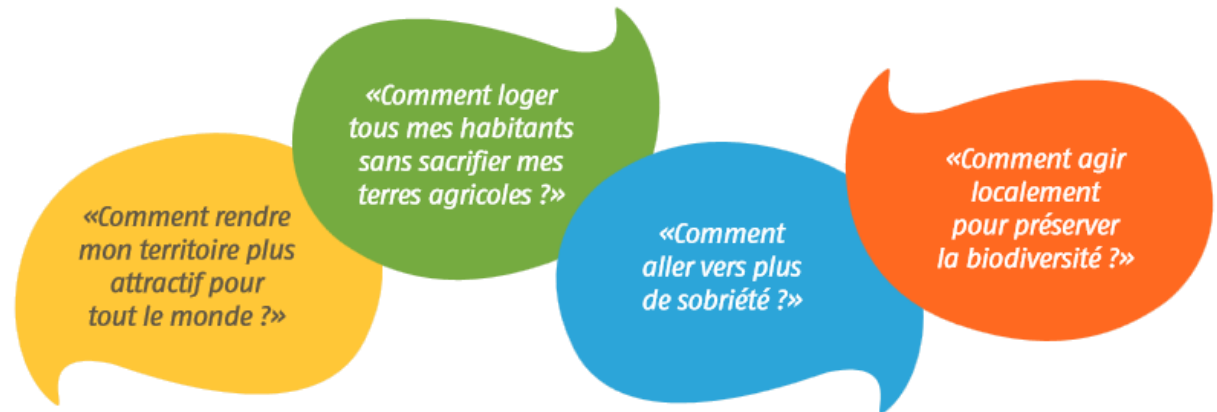
Le SCoT fixe des **orientations structurantes** pour organiser la coopération entre plusieurs intercommunalités, à l'échelle d'un grand territoire.

*Le SCoT est un outil de
connaissance*

Pour mieux appréhender les évolutions territoriales dans le cadre d'un **diagnostic partagé**

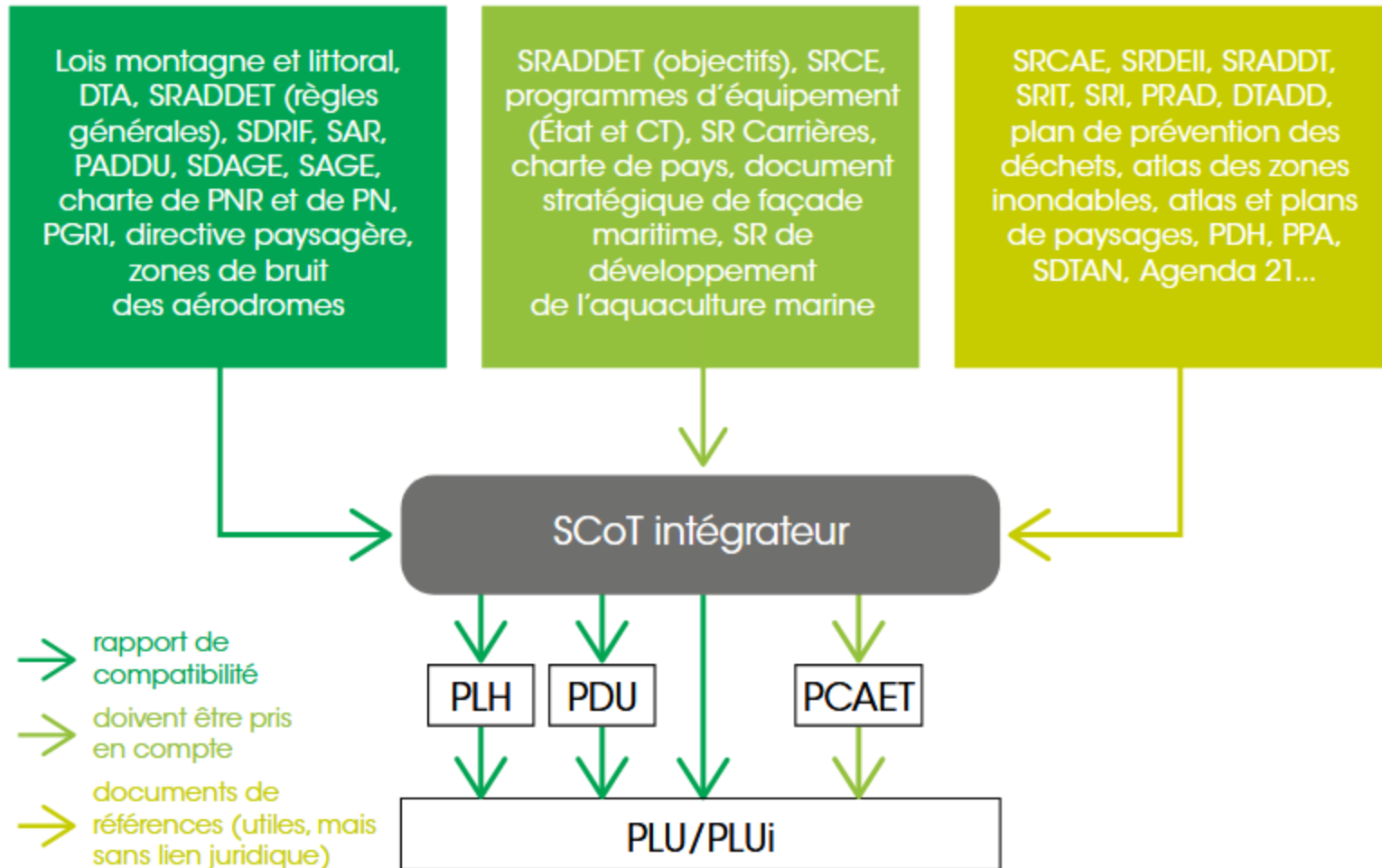
*Le SCoT est un outil de
réflexion*

Pour se forger une **vision commune** du territoire, pour répondre aux grands enjeux en matière de préservation de l'environnement ou de limitation de la consommation d'espace mais aussi de programmation des besoins en nouveaux logements, en équipements et services, en transports...



*Le SCoT est un outil de
dialogue entre territoires
urbains, périurbains et
ruraux*

Pour débattre ensemble des choix de développement afin que chacun participe à un projet collectif tout en respectant son patrimoine, ses caractéristiques paysagères, la qualité de son cadre de vie...



L'articulation des documents d'urbanisme

Mon terrain



Mon permis de construire

*doit respecter
(conformité)*

Ma commune

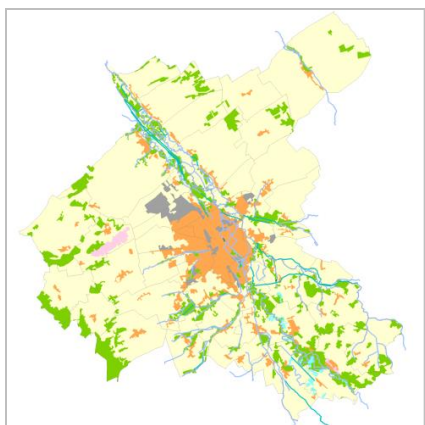
(ou ma communauté
d'agglomération / ma communauté
de communes)



Le PLU , la carte communale
(ou le PLUi)

*qui doit respecter
(compatibilité)*

Mon bassin de vie



Le SCoT

*Le principe d'urbanisation
limitée en l'absence de SCoT*

Généralisation du principe à toutes les communes depuis le 1^{er} janvier 2017 : interdiction d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation

Sont concernés :

- les zones à urbaniser (non ouvertes) délimitées après juillet 2002,
- les zones naturelles, agricoles ou forestières,
- les secteurs non constructibles des cartes communales,
- les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées dans les communes sous RNU pour autoriser certains projets de constructions et installations.

Dans les zones ou secteurs rendus constructibles depuis juillet 2003, aucune autorisation d'exploitation commerciale ni aucune autorisation de cinéma ne peut être accordée en l'absence de SCoT.

Dérogations

Accordées par le Préfet après avis de la CDPENAF et sous réserve de respecter certains critères
Avis de l'établissement public de SCoT en cas de périmètre

Assurer la cohérence territoriale

Prendre en compte la notion de bassins de vie, valoriser les **complémentarités territoriales**, dans une logique de planification supra-communautaire (pas de perte de maîtrise de l'urbanisme au niveau local)

Un affichage plus important au niveau régional

Le SCoT est désormais considéré comme le **document « pivot »** dans le nouveau mécano SRADDET – SCoT – PLUi
Région – bassin de vie – EPCI

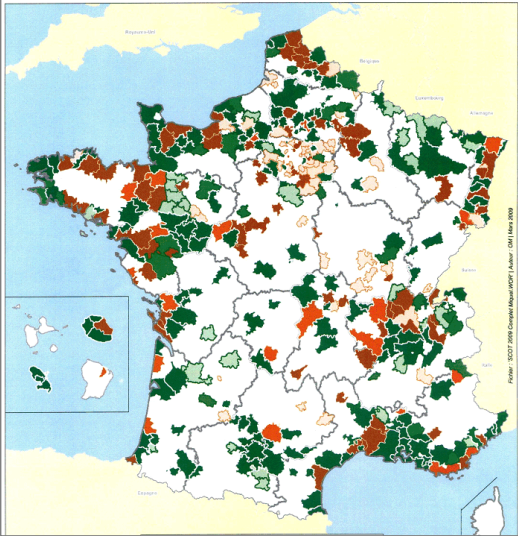
Les SCoT sont **personnes publiques associées** à l'élaboration des SRADDET

La mutualisation des moyens

Un coût d'élaboration partagé, mais aussi de portage (mise en œuvre, suivi et évaluation)

Les extensions de périmètres de SCoT sont **incitées par un soutien financier** de l'Etat et de la Région (bonifications)

Source : DGALN - Enquête auprès des DDE



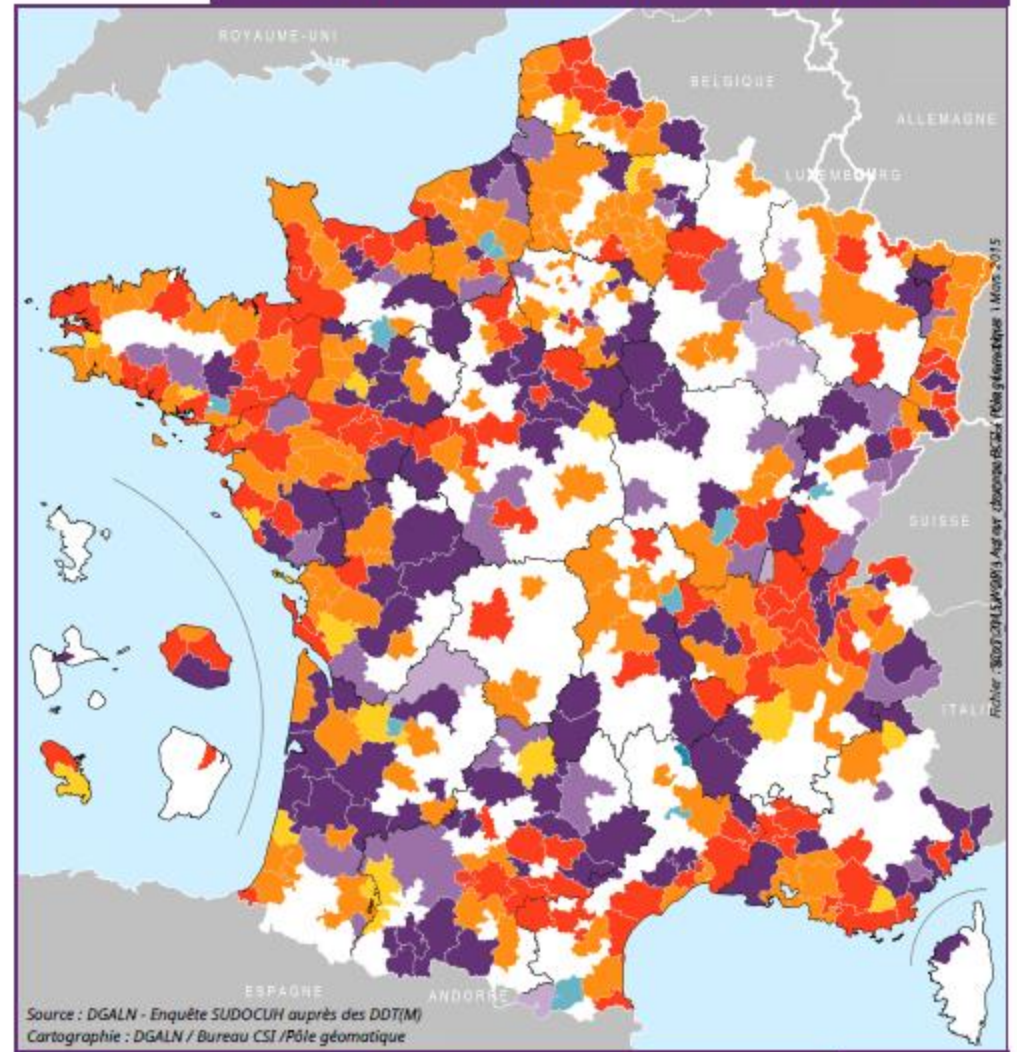
**Carte des SCoT
au 1^{er} janvier 2016 :**

**467 SCoT
dont 284 SCoT approuvés**

**62% du territoire national
79% de la population**

- Périmètre du SCoT arrêté
- SCoT en élaboration : projet arrêté
- EP support du SCoT créé
- SCoT approuvé
- SCoT en élaboration ou SD en révision : délibération prise
- SCoT en révision : délibération prise ou projet arrêté
- PLUi en élaboration
- PLUi approuvé

Couverture du territoire au 1^{er} janvier 2016

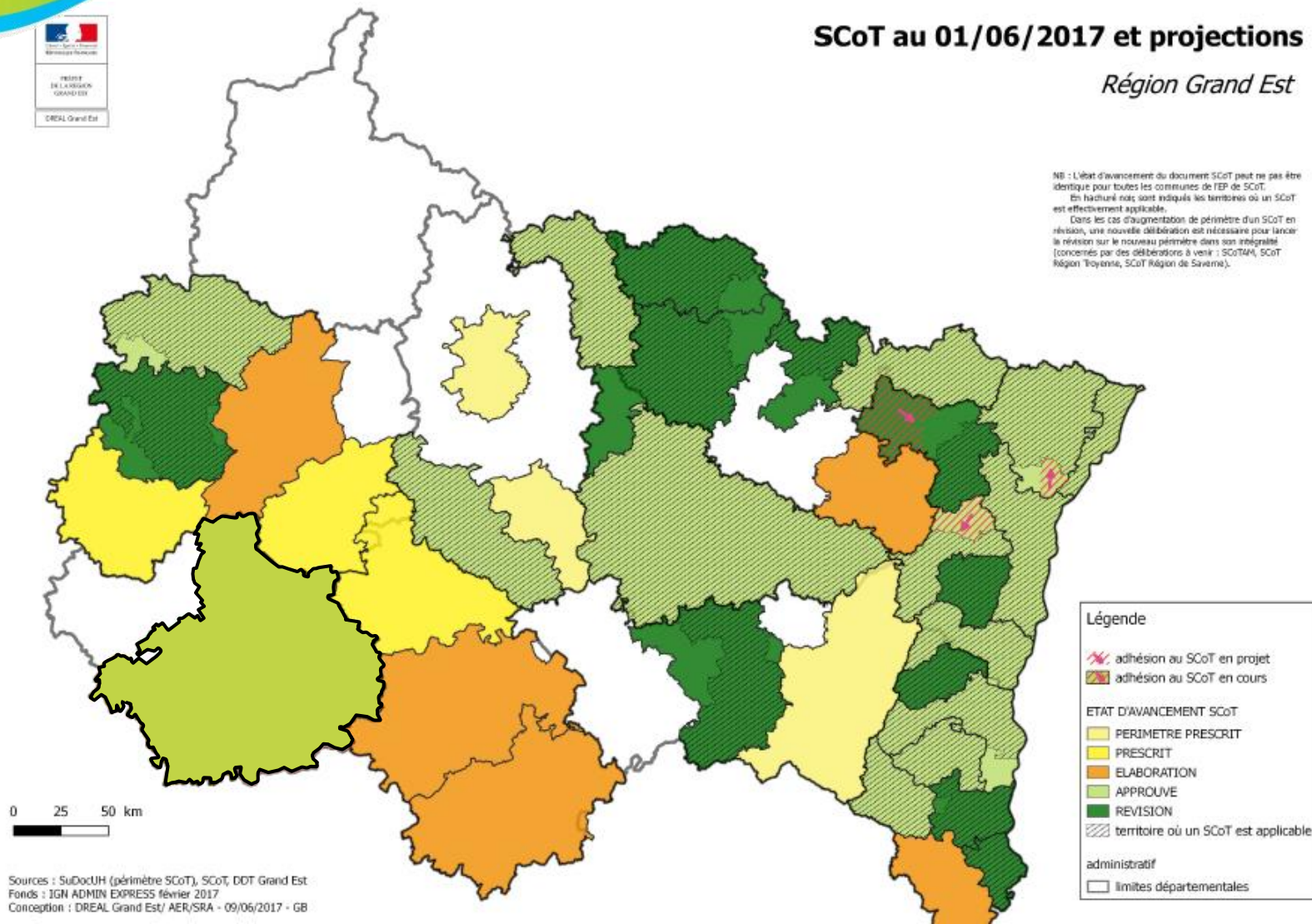


Source : DGALN - Enquête SUDOCUH auprès des DDT(M)
Cartographie : DGALN / Bureau CSI / Pôle géomatique

SCoT au 01/06/2017 et projections

Région Grand Est

NB : L'état d'avancement du document SCoT peut ne pas être identique pour toutes les communes de l'EP de SCoT. En particulier nous avons indiqué les territoires où un SCoT est effectivement applicable. Dans les cas d'augmentation de périmètre d'un SCoT en révision, une nouvelle délibération est nécessaire pour lancer la révision sur le nouveau périmètre dans son intégralité (concernés par des délibérations à venir : SCoTAM, SCoT Région Troyenne, SCoT Région de Savonne).



Sources : SuDocUH (périmètre SCoT), SCoT, DDT Grand Est
Fonds : IGN ADMIN EXPRESS février 2017
Conception : DREAL Grand Est/ AER/SRA - 09/06/2017 - GB

Source : DREAL Grand Est, juin 2017

Claude HOMEHR

*Vice-Présidente du syndicat
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes*

Olivier DUQUESNOY

Maire de Saint-Pouange



2. Le SCoT, méthodologie et calendrier

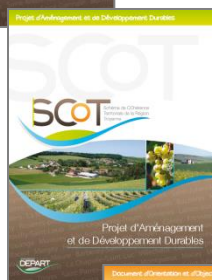


Une construction en plusieurs étapes



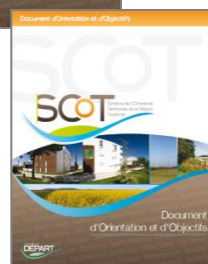
Le diagnostic territorial

L'état des lieux : les atouts, faiblesses, enjeux du (des) territoire(s)



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La stratégie collective, le projet de territoire



Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Les règles du jeu à respecter, le document opposable du SCoT

Un chantier engagé sur 3 années

- **Phase Etudes :**
 - Diagnostic territorial année 2017
 - PADD janvier à mai 2018
 - Débat sur le PADD juin 2018
 - DOO juillet à novembre 2018
 - Passage en CDPENAF décembre 2018
 - Finalisation du dossier janvier-février 2019

- **Phase administrative :**
 - Bilan de la concertation mars 2019
 - Arrêt du projet de SCoT mars 2019
 - Consultation des PPA avril à juillet 2019
 - Enquête publique septembre-octobre 2019
 - Approbation décembre 2019
 - Entrée en vigueur 2020



Comment conduire la démarche SCoT?

*Une élaboration
partagée et transversale*

- Groupes référents territoriaux
- Collectif de construction
- Collectif de partage



*le respect des spécificités
territoriales*

Prendre appui sur les identités et valoriser les potentialités des territoires pour construire le projet : articulation urbain / périurbain / rural

Déclinaison des objectifs et orientations par secteurs géographiques

Quelles modalités de concertation ? (ou comment associer la population)

*Mettre à disposition
des documents*

*Informer régulièrement
le public*



*Mettre à disposition
une adresse internet*

*Organiser des ateliers
ou des forums-débats*

Olivier JACQUINET

*Vice-Président du syndicat
Maire de Mesnil-Sellières*

Jean-Pierre ABEL

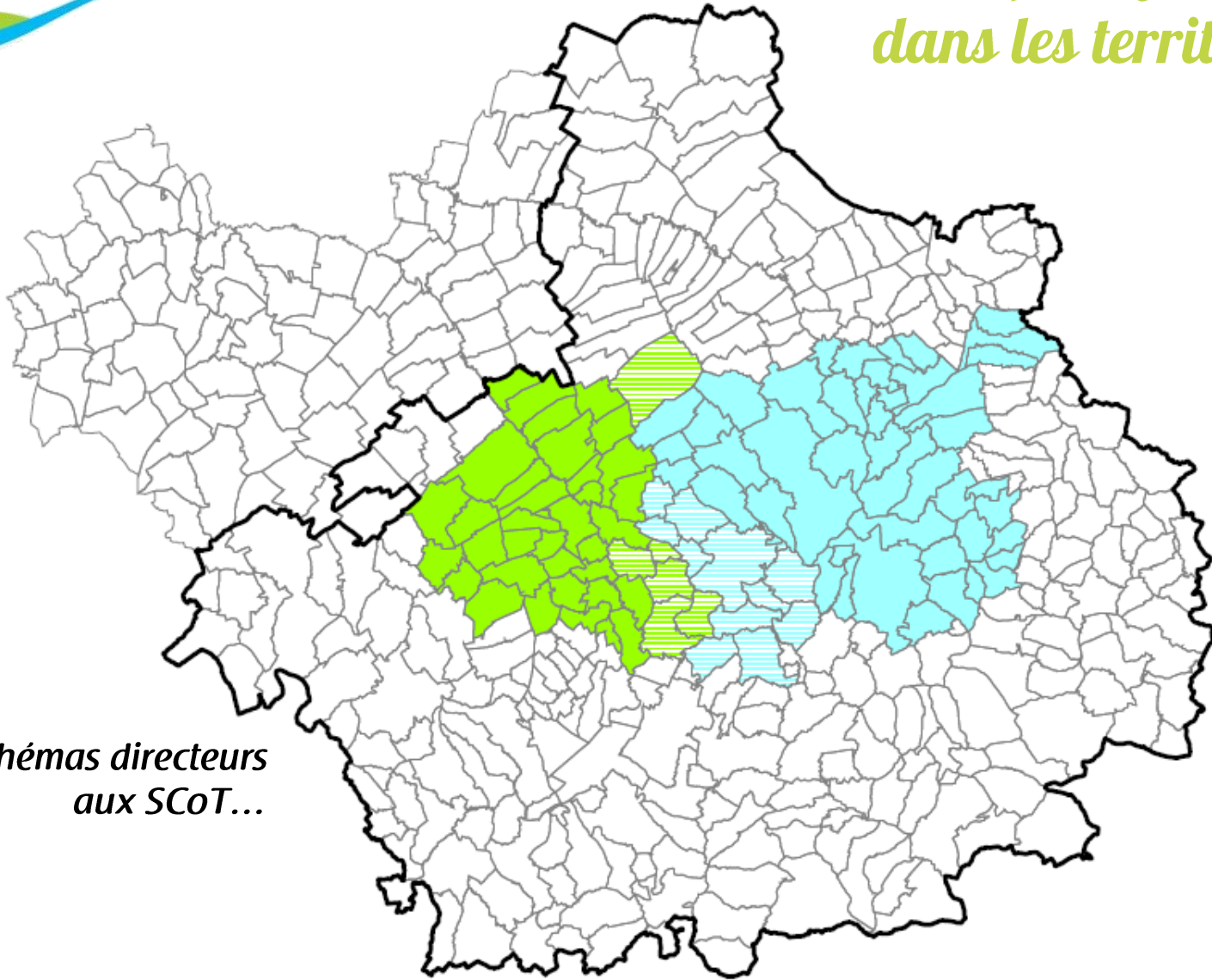
*Président du syndicat
Maire de Les Noës-près-Troyes*



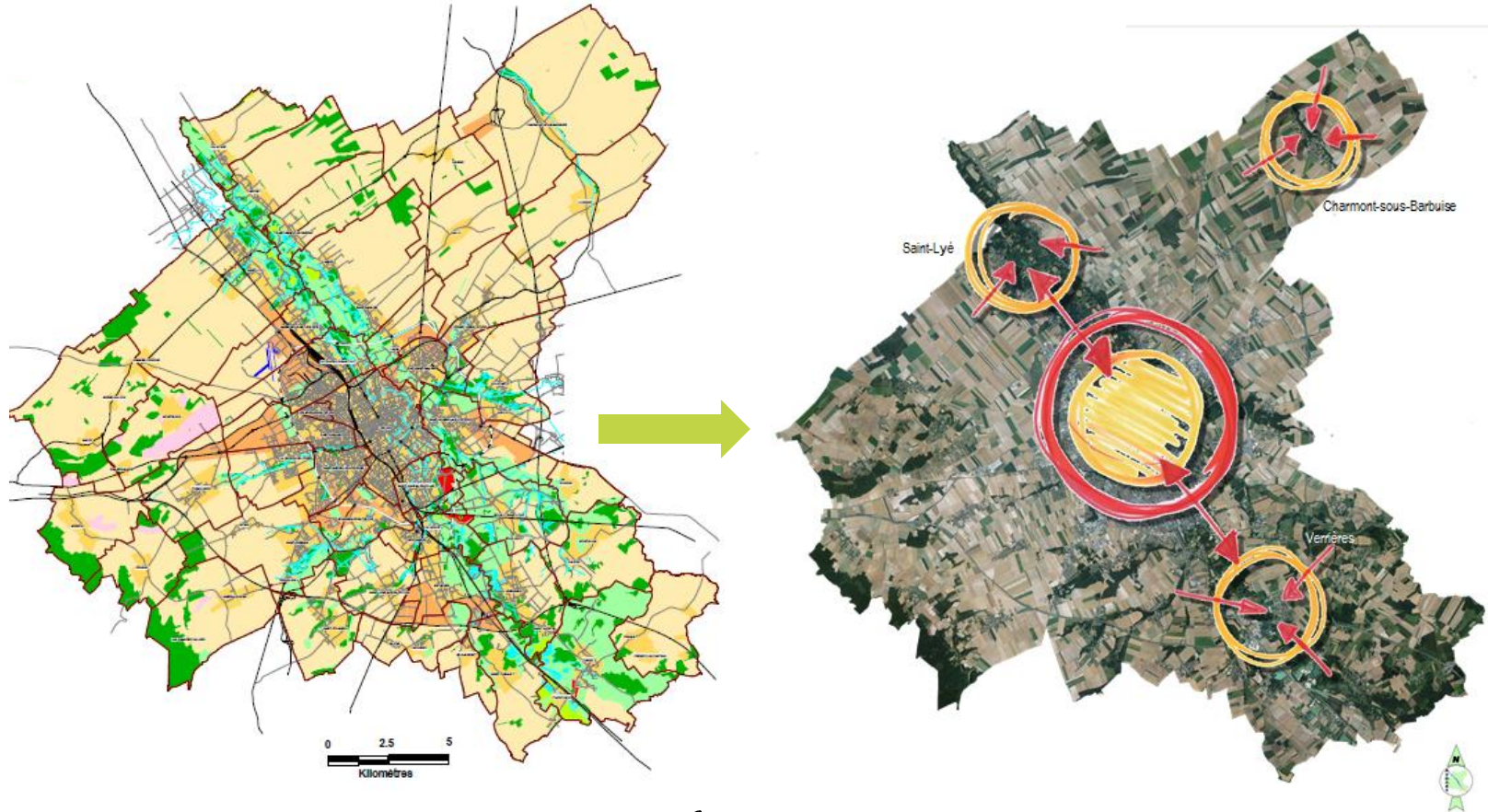
3. Le SCoT, premiers éléments d'analyse

Dessignons
notre territoire

+ 



*Des schémas directeurs
aux SCoT...*

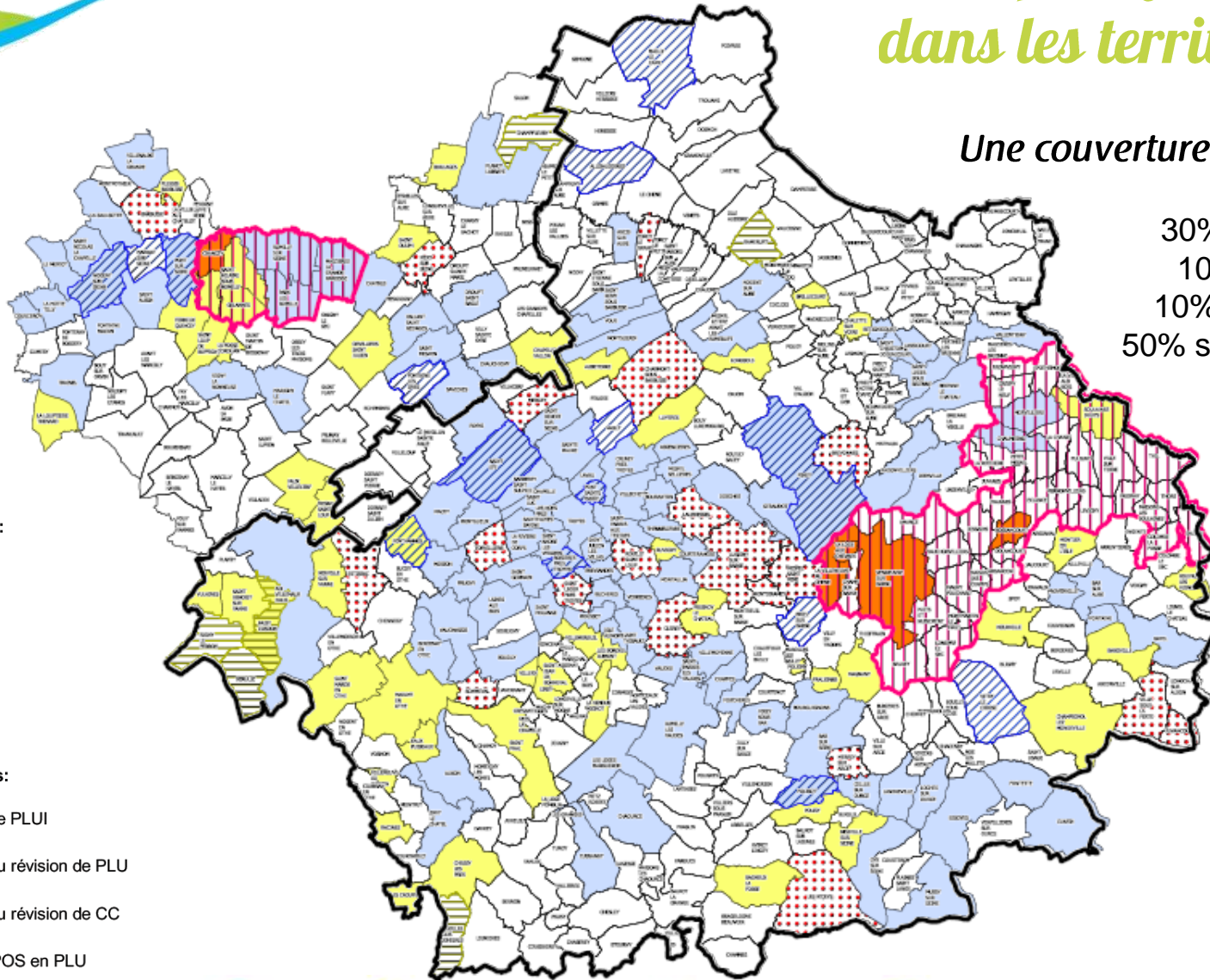


*D'une logique foncière à une
logique de projet*

État de la planification dans les territoires

Une couverture inégale

30% de PLU
10% de CC
10% en PLUi
50% sous RNU



Nature du document:

- RNU
- PLU
- CC
- POS

Procédures en cours:

- Elaboration de PLUi
- Élaboration ou révision de PLU
- Élaboration ou révision de CC
- Révision de POS en PLU

Les identités territoriales composant le SCoT

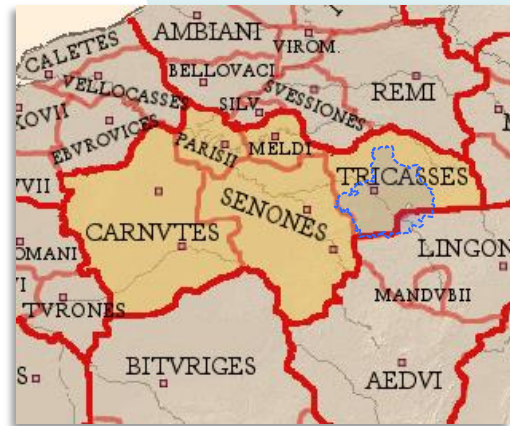
Un territoire cohérent et structuré

- Une longue Histoire partagée
- Un territoire maillé et structuré
- Des espaces vécus complémentaires et interconnectés

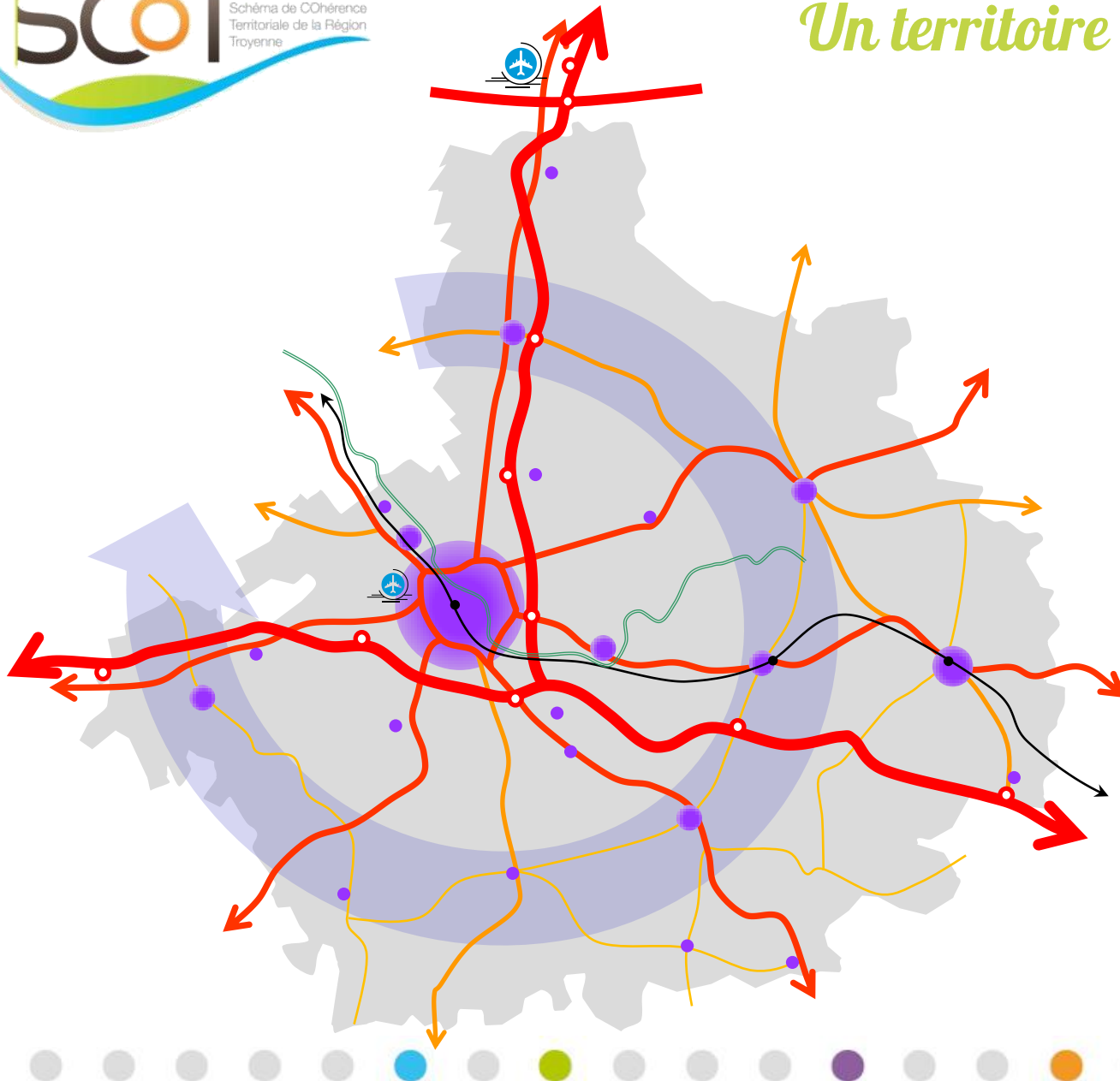
Un territoire riche de ses diversités

- Le fruit d'une géologie et d'un relief
- Une mosaïque de régions naturelles et terroirs
- La belle diversité des paysages

2 millénaires d'une Histoire commune au cœur de la Champagne



De la tribu gauloise Tricasse à la création des départements (1790) en passant par l'émergence et la prospérité du Comté de Champagne : la longue histoire d'un destin partagé au cœur de la Champagne.



Structuration territoriale :

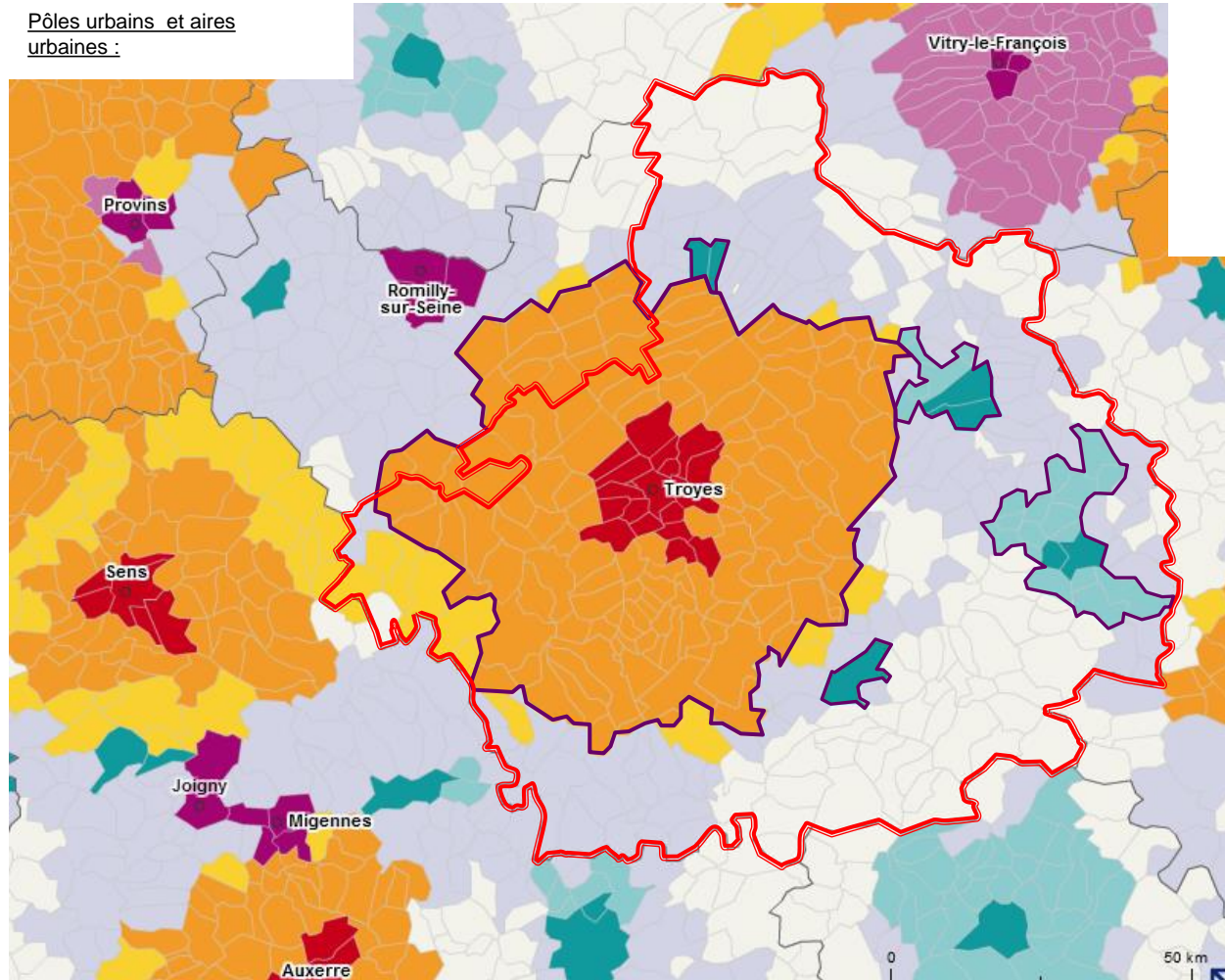
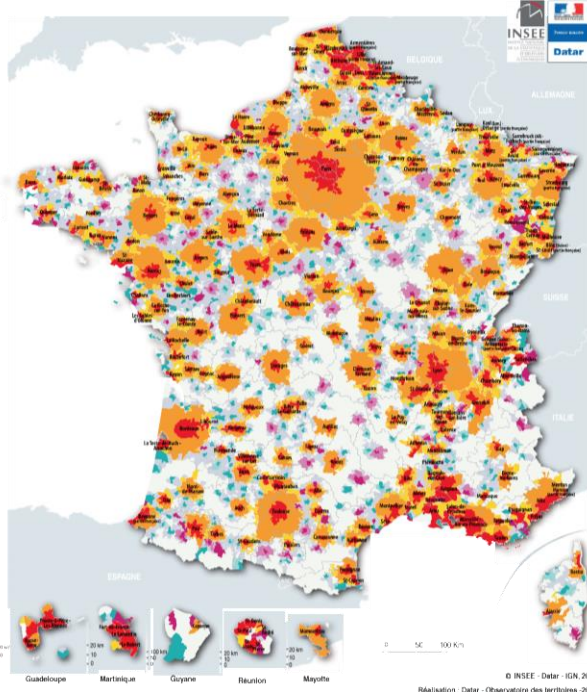
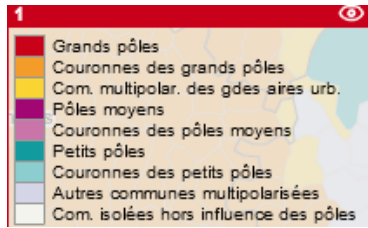
		Nb d'habitants
Pôle principal		135 000
Pôle d'équilibre territorial		5000
Pôles intermédiaires		2000 à 4000
Petits pôles locaux		1000 à 2000

Structuration routière et infrastructures :

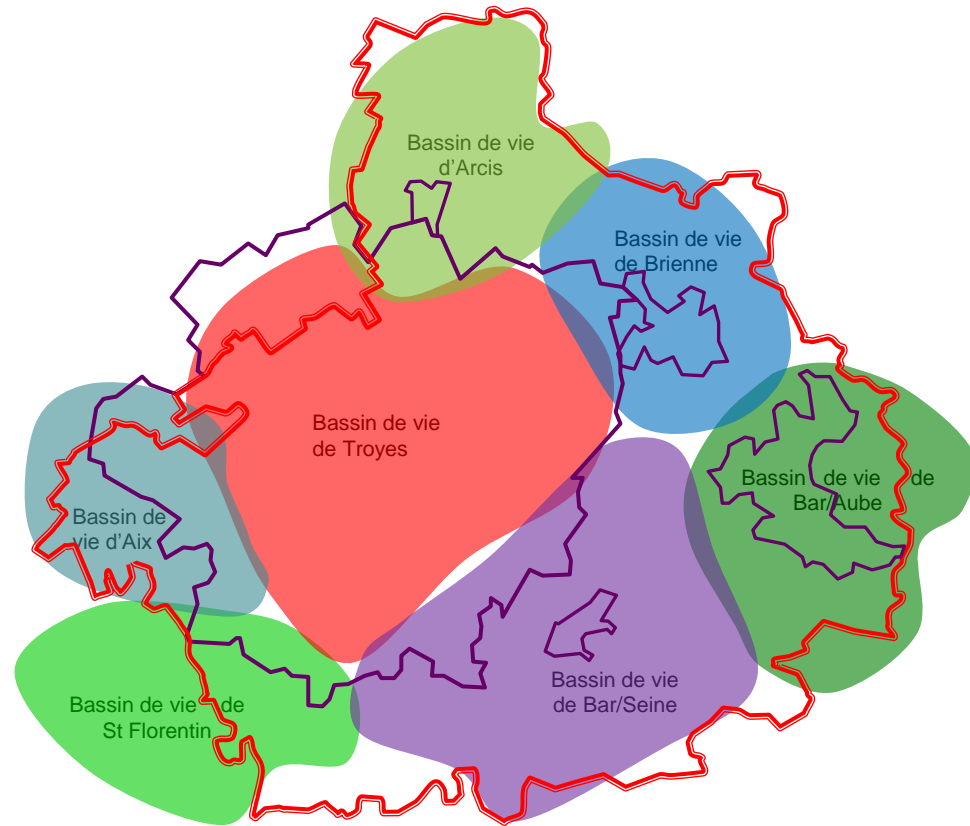
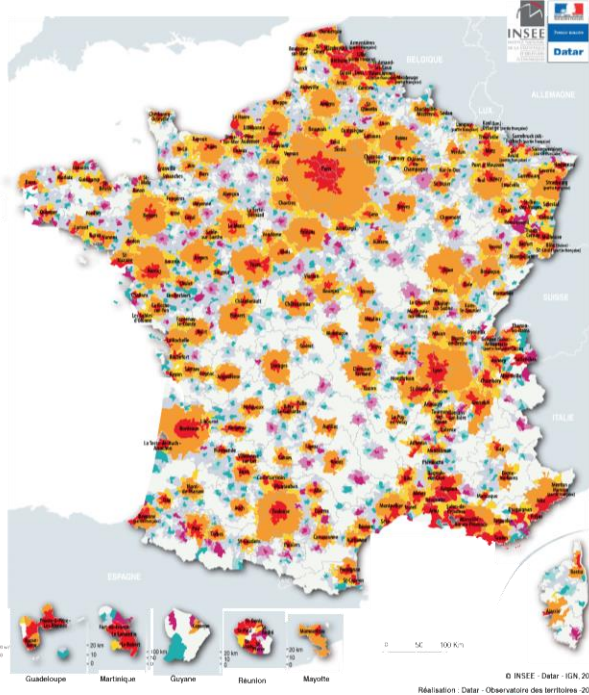
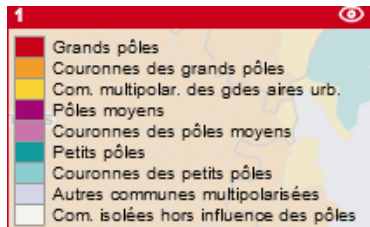
- National à européen
- Régional à national
- Supra – départemental
- Intra – départemental
- Voie ferrée
- Voie verte
- Aéroport

Un réseau structurant de pôles d'équilibre à imaginer entre territoires

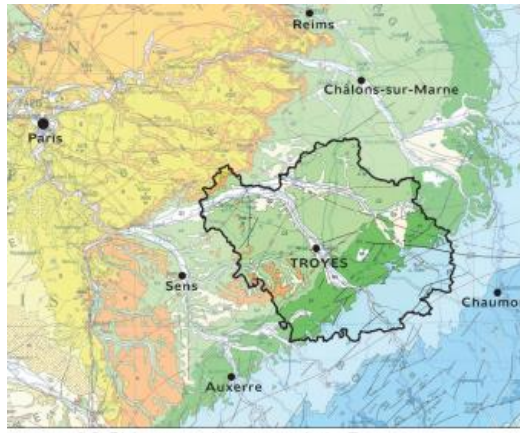
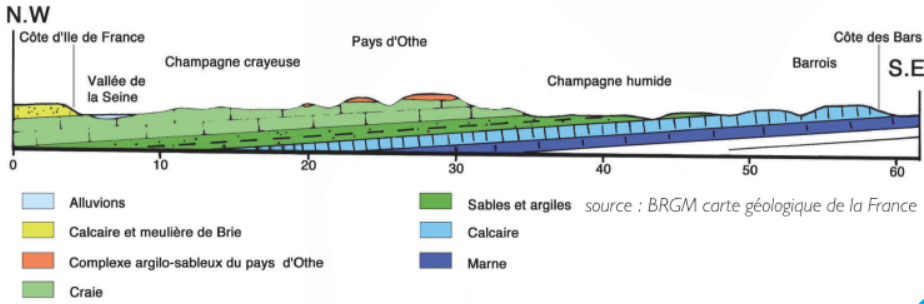
Pôles urbains et aires
urbaines :



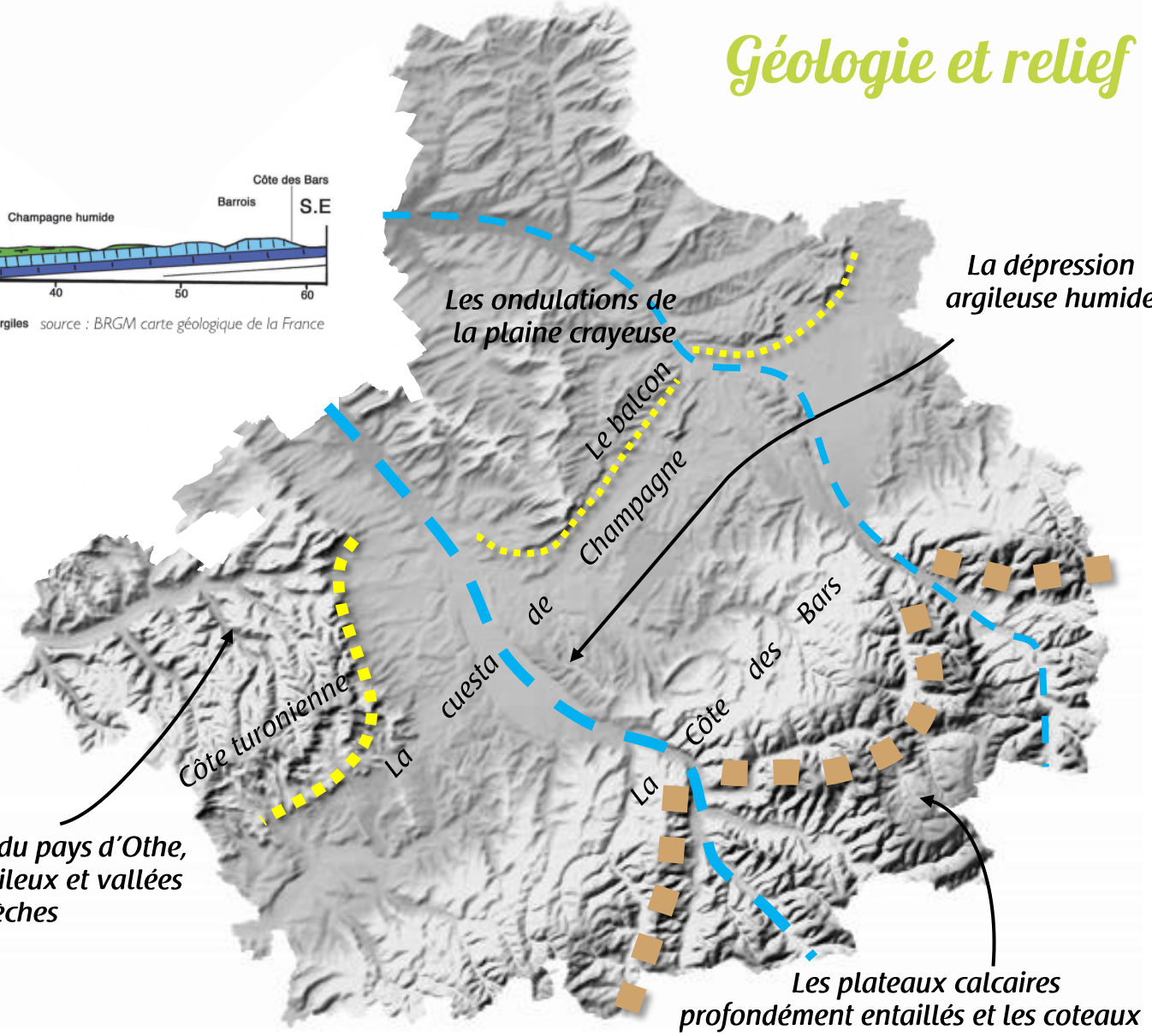
Aires urbaines
et bassins de vie :



Géologie et relief



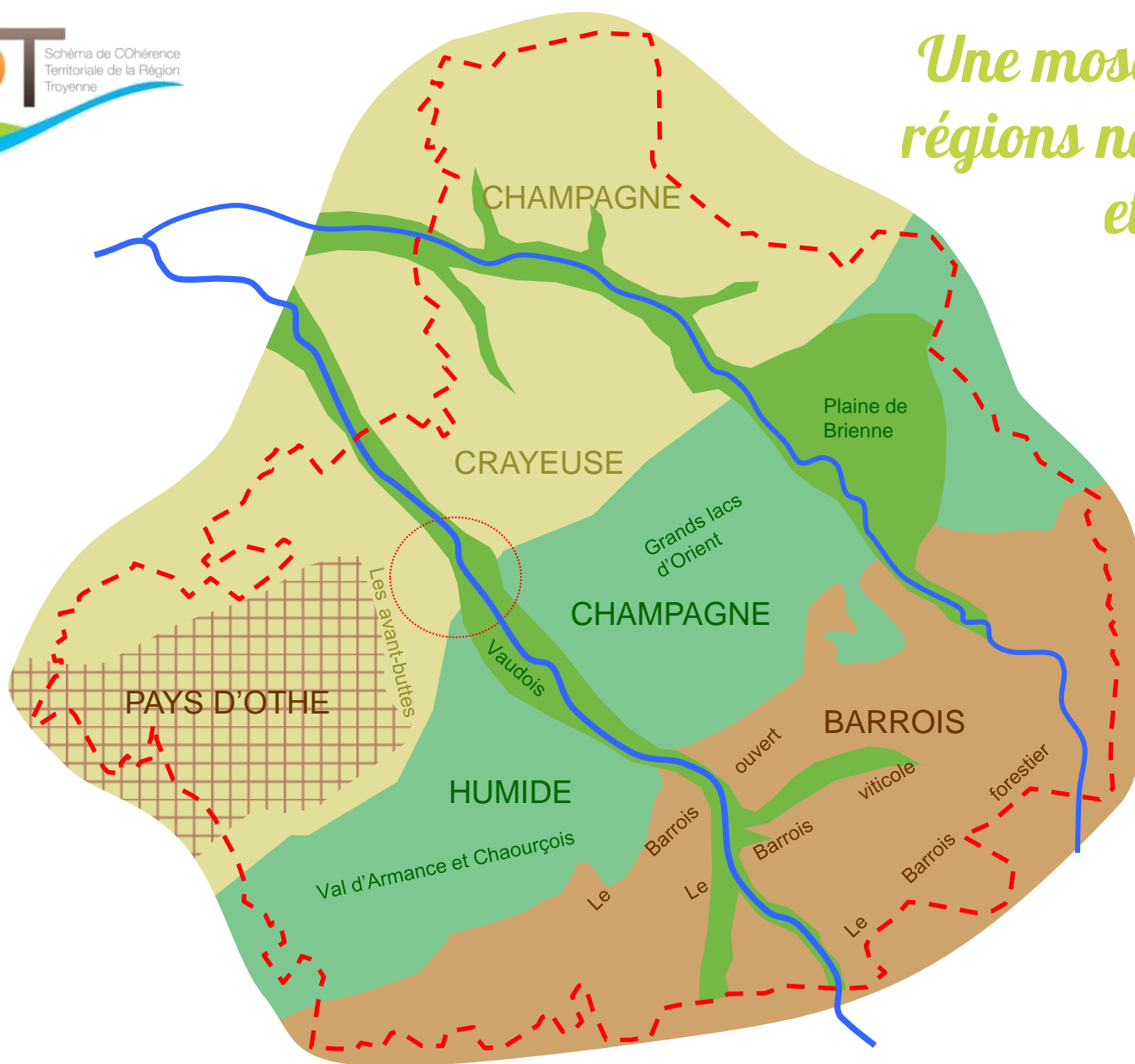
source : BRGM carte géologique de la France

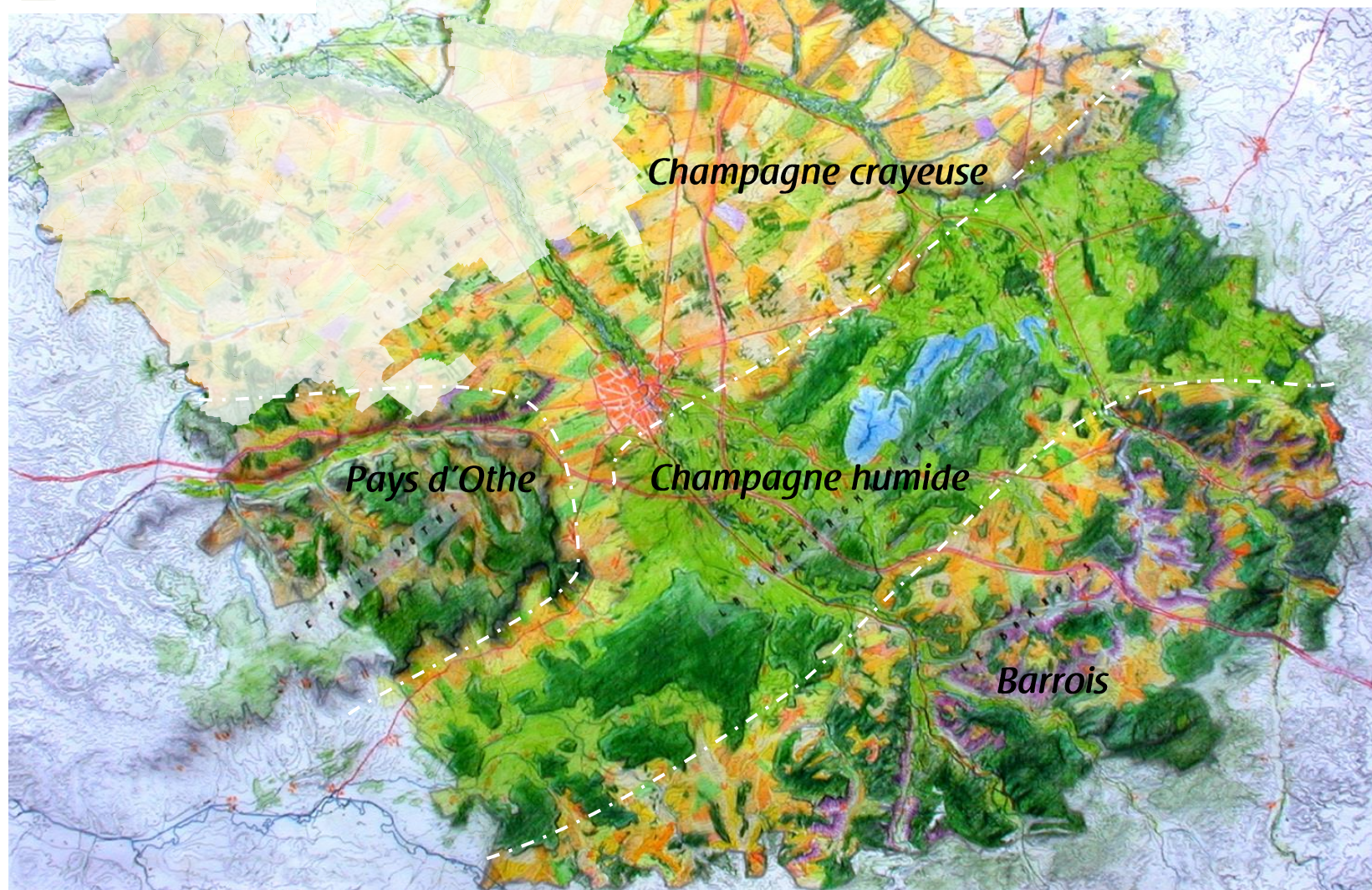


Les collines du pays d'Othe, plateau argileux et vallées sèches



Une mosaïque de régions naturelles et terroirs





Gilles JACQUARD

*Maire de Molins-sur-Aube
Président de la commission urbanisme
du PNRFO*

Jacky LAFILLE

Maire-adjoint de Villemoyenne



Quelles pistes de réflexion pour demain ?

Comment limiter les
distances de
déplacement pour
l'accès aux services ?

Comment envisager le
développement de ma
commune demain ?

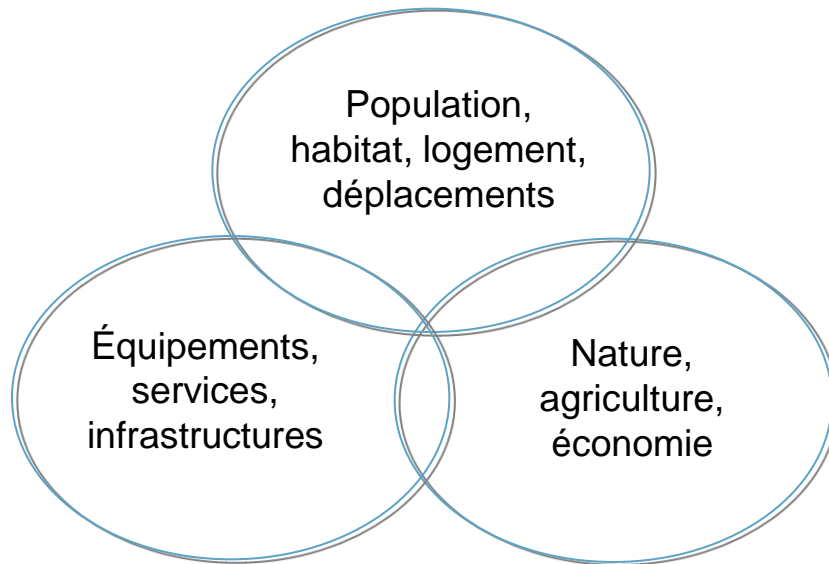
Faut-il favoriser un
développement des
zones d'activité de
manière diffuse dans
l'ensemble du
territoire ?



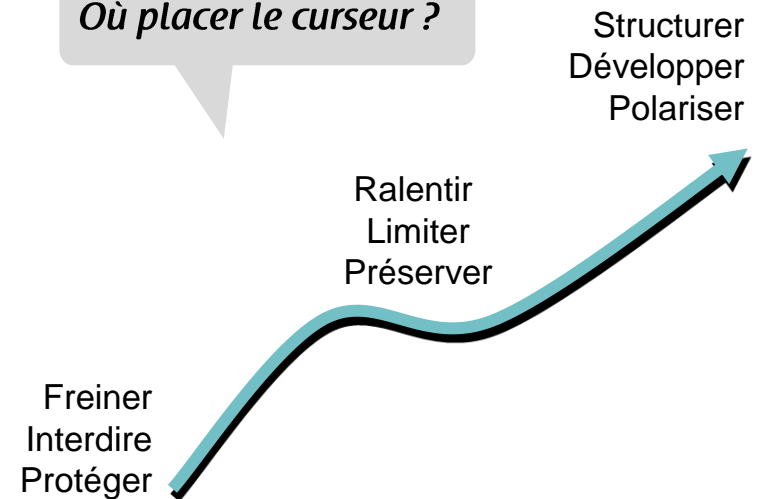
Comment rendre le
territoire moins
vulnérable aux risques
naturels ?

Quelles pistes de réflexion pour demain ?

*Comment
voulons-nous
vivre ensemble ?*



Où placer le curseur ?





claudie.leitz@syndicatdepart.fr
aurore.chaussepied@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00